

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 044-214400756-20230406-31_2023-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents9
votants.....11

L'an deux mil vingt-trois, le **SIX AVRIL**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
HUGRON Dominique MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy donne pouvoir à LALLOUÉ Jean-Marc ; HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana ; BOMMÉ Jean-Paul ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAIMBAUD Nelly

OBJET :

31/2023	VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - ANNÉE 2023
----------------	--

Le Conseil Municipal valide les budgets primitifs 2023 qui s'équilibrent en dépenses et recettes à :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal Commune	1 958 138,87 €	1 022 222,88 €
Budget annexe Assainissement	96 367,48 €	163 511,59 €
Budget annexe Ile du Don	5 916,08 €	40 691,18 €
Budget annexe Lotissement	689 328,30 €	509 328,30 €

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

